



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **QUATRE JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **28 juin 2024**

**Étaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-43

**Extension du lotissement de la Croix-Matillon – Cession au groupe GGL des parcelles cadastrées AO n°50 et AO n°51 – phasage de l'opération.**

**Monsieur le Maire rappelle** que le Conseil municipal a acté par délibération n°2023-74 du 23 novembre 2023 la cession au groupe GGL de deux parcelles de terrain à bâtir cadastrées AO n°50 d'une contenance de 3 035 m<sup>2</sup> et AO n°51 d'une contenance de 14 560 m<sup>2</sup> au lieu-dit « la Croix Matillon » pour une surface totale de 17 595 m<sup>2</sup> au prix de vente de 527 910.00 € (cinq cent vingt-sept mille neuf cent dix euros) selon le régime de la TVA sur marge.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le groupe GGL souhaite désormais procéder à un phasage en deux tranches de l'opération d'aménagement de ces parcelles, incluant une modification des termes de la cession, comme suit :

- Achat foncier - phase 1 : 285 060 €, surface achetée 9500 m<sup>2</sup> environ, réalisation de 14 terrains à bâtir,
- Achat foncier - phase 2 : 242 850 €, surface achetée 8095 m<sup>2</sup> environ, réalisation de 15 terrains à bâtir.

Il est précisé que les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase débuteraient dès 70 % de commercialisation de la 1<sup>ère</sup> phase.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** de céder au groupe GGL deux parcelles de terrain à bâtir cadastrées AO n°50 d'une contenance de 3 035 m<sup>2</sup> et AO n°51 d'une contenance de 14 560 m<sup>2</sup> au lieu-dit « la Croix Matillon » pour une surface totale de 17 595 m<sup>2</sup>,
- **DIT** que ce projet immobilier fera l'objet de deux phases telles que présentées ci-avant, et fera donc l'objet de deux ventes distinctes,
- **FIXE** le prix total des deux ventes à la somme de 527 910.00 € (cinq cent vingt-sept mille neuf cent dix euros).
- **DIT** que ces ventes seront soumises au régime de la TVA sur marge,

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240704-DE2024-43-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge du groupe GGL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout avant-contrat et aux actes de vente et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier en l'Office notarial de Me Guillaume ABELLARD, notaire à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET (Rhône),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Catherine DUNAUD-MARMOZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Catherine Dunaud-Marmoz", written over a horizontal line.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240704-DE2024-43-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024